

# RETROUVER DES ÉCOLES SÉCURITAIRES

## Guide de planification pour l'année scolaire 2021–2022

Octobre 2021

## Aperçu – Planification pour l’année scolaire 2021–2022

Après des mois de lutte contre la pandémie mondiale de COVID-19, le Manitoba est sur la voie de la réouverture. Le taux de vaccination au Manitoba continue de grimper.

Ces efforts et ces progrès collectifs ont permis aux écoles du Manitoba d'ouvrir le 7 septembre 2021, reprenant leurs activités avec tous les élèves faisant l'apprentissage en classe.

Le présent document résume le plan pour la réouverture des écoles sécuritaires à l’automne 2021, qui comprend les mesures suivantes :

- veiller à avoir un environnement sécuritaire et sain pour tous les élèves et les employés;
- reprendre l’enseignement en classe à temps plein pour les élèves;
- poursuivre l’application des gestes de base de santé publique (autodépistage, hygiène des mains et demeurer à la maison en cas de maladie);
- surveiller les mesures de santé publique et les plans d’urgence et en mettre en œuvre de nouveaux selon les besoins pour traiter des changements communautaires locaux et de l’épidémiologie en milieu scolaire;
- transférer les efforts vers le traitement des répercussions de la pandémie sur la santé mentale, le bien-être et l’apprentissage des élèves et de la communauté scolaire.

Quatre domaines prioritaires orientent la planification :

1. le respect des mesures de santé et de sécurité telles qu'indiquées dans les lignes directrices de santé publique;
2. la promotion de la santé mentale et du bien-être;
3. l’évaluation et le traitement des répercussions sur l’apprentissage;
4. la diffusion et la promotion en matière de vaccination auprès des manitobains.

Pour l’année scolaire, 58 millions de dollars ont été alloués au soutien des domaines prioritaires de la santé et de la sécurité; de la santé mentale et du bien-être, et de l’évaluation et du traitement des répercussions sur l’apprentissage dans nos écoles. Ce montant comprend un fonds de cinq millions de dollars qui a été préalablement versé aux divisions scolaires pendant l’été afin de soutenir la conception des programmes, des évaluations et des activités pour le commencement de l’année scolaire liés à l’évaluation et à la planification.



## Réflexion sur la dernière année scolaire

La pandémie de COVID-19 a entraîné des perturbations sans précédent au cours des deux dernières années scolaires. Après une période de fermeture des écoles au printemps 2020, les écoles ont rouvert leurs portes pour l'année 2020–2021 au niveau de risque prudent (jaune) du système provincial de riposte à la pandémie. Tous les élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année étaient en classe à temps plein. On a accordé la priorité aux élèves ayant des besoins spéciaux et aux élèves à risque pour l'apprentissage en classe. Beaucoup d'élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année ont eu un mélange d'apprentissage en classe et d'apprentissage à distance.

Le nombre de cas de COVID-19 a commencé à baisser dans la collectivité pendant l'automne. Les responsables de la santé publique ont avisé qu'elle procéderait à la mise en œuvre ciblée de restrictions plus rigoureuses dans certaines écoles. Cette approche comprenait l'apprentissage à distance à temps plein pour tous les élèves de la 7<sup>e</sup> année à la 12<sup>e</sup> année pendant deux semaines à la suite des congés des Fêtes en décembre.

Une troisième vague de cas de COVID-19 s'est produite à l'échelle de la province en avril et en mai. Encore une fois, les responsables de la santé publique ont annoncé l'entrée en vigueur d'une approche ciblée de restrictions plus rigoureuses dans les régions où les niveaux de transmission étaient les plus élevés. Au point culminant de la vague, 47 % des écoles fournissaient de l'apprentissage à distance à temps plein afin de soutenir les efforts de santé publique visant à ralentir la propagation.

Le taux des élèves dont l'enseignement se faisait à distance à temps plein est passé de 4 % en avril à 34 % en mai. En juin, les cas dans les collectivités et les écoles ont commencé à baisser en raison des recommandations et des ordres de santé publique, ainsi que des taux accrus de vaccination à l'échelle de la province.

Le Plan de réouverture « 4-3-2-Un bel été », annoncé en juin 2021, offre une approche progressive qui prévoit moins de restrictions de santé publique si les cibles de vaccination sont atteintes et que les cas de COVID-19 demeurent sous contrôle. Le plan de réouverture établissait les principaux jalons et envisageait la réouverture de tous les services, les établissements et les commerces à la fête du Travail avec des restrictions limitées dans certains cas. En raison du pourcentage élevé de Manitobains qui ont opté pour la vaccination en plus de continuellement déployer des efforts pour suivre les conseils de santé publique et pratiquer les gestes de base, ces jalons ont été atteints plus tôt que prévu.



---

## Priorité 1 : Santé et sécurité

*Réussite : Ouverture des écoles pour l'apprentissage en classe à temps plein pour tous les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, des plans d'urgence étant en place.*

**La rentrée scolaire s'est faite au niveau Prudent (jaune) du système de riposte à la pandémie. Il y a possibilité de différences régionales sur le système de riposte à la pandémie si des régions particulières connaissent une augmentation de la transmission du virus.**

---



### PRUDENT

Le taux de transmission de la COVID-19 est faible à modéré.

La transmission au sein des ménages et des contacts étroits a lieu au Manitoba.

Il peut y avoir de multiples petites éclosions isolées (ou un petit nombre de plus grosses éclosions) qui sont largement gérables.

La transmission communautaire est faible où localisée/géographiquement limitée.

---

Les mesures de santé publique ont été adaptées afin de refléter la situation changeante en matière de santé publique.

Bien que le nombre de cas soit faible en ce moment et que les taux de vaccination soient encourageants, il faut prévoir un plan avec les responsables de la santé publique en ce qui concerne l'augmentation des cas ou une reprise de la COVID-19, ainsi qu'une augmentation des cas des virus respiratoires dont les symptômes peuvent ressembler à ceux de la COVID-19. Les écoles doivent prévoir et être prêts à mettre en place des mesures supplémentaires au besoin.

### Mesure de santé publique

- Maintenir les gestes de base (autodépistage, hygiène des mains et demeurer à la maison en cas de maladie).
  - Utiliser des cohortes pour les élèves de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année afin de réduire l'exposition potentielle des élèves qui ne sont pas encore admissibles à la vaccination. Cette pratique pourra potentiellement être délaissée à mesure que l'année progresse.
  - Le port du masque est obligatoire à l'intérieur, y compris dans les écoles et les autobus, pour tous les élèves, le personnel et les visiteurs des écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année même en présence d'éloignement physique de deux mètres (six pieds). Des pauses sans masque peuvent avoir lieu en présence d'éloignement physique de deux mètres (six pieds) dans le but de manger, de boire ou de prendre de petites pauses sans masque peu fréquentes. Les masques peuvent être enlevés lorsque les élèves, le personnel et les visiteurs sont à l'extérieur.
  - Les écoles devraient encourager l'éloignement physique dans la mesure du possible. Les écoles géreront la circulation de personnes dans les aires communes et les toilettes, notamment les corridors, afin de minimiser la congestion et de permettre aux personnes de circuler facilement. Les écoles maintiendront les heures d'entrée et de sortie décalées, ou utiliseront des entrées distinctes (si possible).
  - Maintenir les activités de nettoyage et de désinfection des surfaces fréquemment touchées et des aires communes, mais la fréquence de ces activités pourra revenir à la normale. Les toilettes sont l'exception, car elles nécessitent un nettoyage plus intensif. Il faut aussi avoir recours à une utilisation décalée des toilettes.
-



- Poursuivre l'utilisation de mesures permettant de boire de l'eau sans contact.
- Il est autorisé de partager des jouets, du matériel de manipulation et des stations de jeu, à condition de bien se laver les mains avant et après les activités.
- Conserver des stations d'hygiène des mains aux entrées et aux sorties des installations scolaires et des salles de classe.
- Le transport scolaire reprend les politiques et les pratiques antérieures à la COVID-19. Conserver les sièges assignés. Le port du masque est obligatoire.
- Les activités parascolaires, les excursions de jour et les excursions avec nuitée sont autorisées conformément aux recommandations et aux ordres de santé publique. Cette ligne directrice peut changer selon les mesures et les ordres de santé publique en vigueur à ce moment.
- Les instruments à vent et le chant à l'intérieur peuvent reprendre tout en assurant une ventilation adéquate et en encourageant l'éloignement physique lorsque possible. Les instruments et les accessoires (p. ex., baguettes de tambour, mailloches) peuvent être partagés si on se lave les mains avant et après l'utilisation de l'article et que l'article est nettoyé à fond. Si le partage est nécessaire, veillez au nettoyage et à la désinfection adéquate après chaque utilisation.
- Les types et les tailles des rassemblements et des assemblées seront conformes aux recommandations et aux ordres de santé publique relatifs aux rassemblements intérieurs en vigueur à ce moment. Il est recommandé de, tenir des assemblées de plus petite taille ou exclusives à certaines années ou cohortes.
- Les visiteurs et l'utilisation communautaire des écoles sont autorisés pour les activités permises dans les recommandations et les ordres de santé publique.
- Les bibliothèques d'école et de salle de classe sont ouvertes. Bien se laver les mains avant et après la visite.
- Mettre l'accent sur le maintien de la ventilation et continuer d'assurer le fonctionnement adéquat des systèmes mécaniques de chauffage, de ventilation et de climatisation (HVAC). Il est possible d'ouvrir les fenêtres lorsque les conditions météorologiques le permettent. Les lignes directrices provinciales par rapport à la ventilation seront suivies.
- L'utilisation des lieux extérieurs pour l'apprentissage en classe est encouragée, si les conditions météorologiques le permettent

Les détails sur les mesures de santé publique se trouvent à [l'annexe 1](#).

## Plans d'urgence

Le degré auquel les écoles pourront demeurer ouvertes pour l'apprentissage en classe dépend de plusieurs facteurs, tels que les vaccins, les variants de la COVID-19 et la capacité de notre système de santé de gérer les cas. Nous nous engageons à collaborer avec nos partenaires en santé publique et en éducation pour que les écoles demeurent ouvertes pour l'apprentissage en classe.

Les écoles envisageront de mettre en œuvre des mesures de santé publique additionnelles, telles qu'elles sont énoncées dans les niveaux de risque prudent (jaune), restreint (orange) et critique (rouge) du système de riposte à la pandémie ([annexe 2](#)). Lorsque le niveau de risque change, les responsables de la santé publique peuvent cerner les régions ou les écoles préoccupantes.



Les écoles travailleront avec les responsables de la santé publique et le ministère de l'Éducation pour mettre en œuvre les mesures de santé publique additionnelles appropriées ou le plan d'urgence. Selon la situation à ce moment, les recommandations de santé publique pourraient nécessiter la modification de certaines dispositions. Le recours à l'apprentissage à distance pour toute l'école sera une mesure de dernier recours.

Des transitions d'apprentissage fluides seront requises pour les élèves symptomatiques devant rester à la maison. Les enseignants de classe aideront les élèves à maintenir une connexion à l'apprentissage à distance en fournissant des trousse de travail pour la maison ou un apprentissage à distance jusqu'à ce que les élèves puissent retourner à l'école.

Les écoles suivront les *Normes relatives à l'apprentissage à distance* du ministère de l'Éducation pendant les situations d'apprentissage à distance temporaires afin que les élèves puissent continuer d'apprendre et d'être évalués par leur enseignant. Ces lignes directrices se trouvent au : [www.edu.gov.mb.ca/k12/covid/docs/remote\\_learn\\_standards.fr.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/k12/covid/docs/remote_learn_standards.fr.pdf).

## **Gestion des cas et des contacts par les responsables de la santé publique**

La gestion des cas et des contacts avec des cas confirmés de COVID-19 est une stratégie de santé publique importante et efficace pour réduire la transmission.

Comme les cas de COVID-19 sont en baisse et que le nombre de vaccinations est en hausse, on prévoit que la recherche de contacts individuels évoluera au fur et à mesure que nous retournons aux processus en place avant la pandémie. Les processus en place demeureront jusqu'à nouvel ordre des responsables de la santé publique.

Les écoles conserveront leurs bonnes pratiques de documentation pour consigner la présence des élèves dans les classes et pendant les activités parascolaires. Tous les élèves et les employés continuent de bien se laver les mains ou de rester à la maison en cas de maladie. Les écoles planifieront l'apprentissage à la maison pour les élèves malades ou symptomatiques devant rester à la maison. Voir la *Trousse d'outils pour transmettre l'information sur les cas dans les écoles* pour obtenir de plus amples renseignements.

## **Dépistage**

Les sites de dépistage publique à travers la province, ainsi que les sites de dépistage rapide, demeureront ouverts afin d'assurer un accès équitable sur le plan géographique, des options de rendez-vous et un délai rapide pour l'obtention des résultats.

Le groupe de travail provincial sur le dépistage continue d'examiner les besoins de capacité de dépistage. On élabore une approche de dépistage stratégique qui répond aux besoins de capacité de la province et assure des délais d'exécution efficaces pour les Manitobains. Cette approche comprend une planification rigoureuse en cas de résurgence d'autres virus respiratoires dont les symptômes peuvent ressembler à ceux de la COVID-19, comme la grippe.

De nouveaux ordres de santé publique sont entrés en vigueur le 25 septembre 2021. Selon ces ordres, tous les travailleurs désignés de la fonction publique qui ont des contacts continus ou prolongés avec des personnes vulnérables, y compris des enfants, doivent subir des tests de dépistage de la COVID-19 fréquents s'ils ne fournissent pas de preuve indiquant qu'ils sont pleinement immunisés (<https://gov.mb.ca/covid19/prs/orders/index.fr.html>). C'est pourquoi, en date du 18 octobre 2021, tout membre du personnel scolaire qui n'est pas pleinement immunisé doit subir un test de dépistage de la COVID-19 jusqu'à trois fois par semaine.



## Tableau de bord illustrant la situation de COVID-19 : Cas touchant les élèves d'âge scolaire et les employés des écoles au Manitoba

Le tableau de bord des données sur les écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année était fréquemment utilisé par les familles et les intervenants en éducation pour obtenir de l'information ponctuelle et cumulative sur les cas dans les écoles. Un cas associé à une école qui figurait sur le tableau de bord ne signifiait pas que cette personne était présente à l'école pendant qu'elle était contagieuse ni que l'acquisition ou la transmission avait eu lieu à l'école.

Les mises à jour du tableau de bord ont été suspendues en juillet et août, en raison des vacances scolaires. Le ministère de l'Éducation a recommencé à travailler avec les responsables de la santé publique pour reprendre les mises à jour du tableau de bord en septembre 2021. Des changements peuvent se produire au fil du temps alors que les responsables de la santé publique modifient les approches de gestion des cas et des contacts.

Le Tableau de bord des cas de COVID-19 : cas parmi les élèves et le personnel des écoles du Manitoba de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année est affiché à [www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/index.html).

---

## Priorité 2 : Promotion de la santé mentale et du bien-être

*Réussite : Les mesures de soutien en santé mentale répondent au besoin des élèves et des employés des écoles.*

La COVID-19 a touché la santé mentale et le bien-être de nombreux élèves, éducateurs et employés des écoles du Manitoba. L'apprentissage en classe, les contacts avec les pairs et les célébrations scolaires ont été perturbés pour une génération d'élèves. L'isolement et la solitude, ainsi que la perturbation des horaires habituels et un sentiment de perte, ont tous contribué à l'accroissement de l'anxiété et de la dépression. Ces répercussions étaient exacerbées chez les personnes ayant été excessivement touchées par la pandémie. Les enseignants et les employés ont été réactifs face à la modification de la situation de santé publique et aux besoins des élèves et de leur famille, tout en étant eux-mêmes aux prises avec les effets de la pandémie, comme tous les Manitobains. La situation a eu un effet néfaste sur tous les intervenants du système scolaire et on s'attend à en ressentir les effets pour encore des années.

Pendant l'année scolaire 2020–2021, la Province a appuyé plusieurs initiatives de soutien de la santé mentale et du bien-être des élèves en investissant une somme de 2,5 millions de dollars en sus du financement par élève versé aux divisions scolaires. Les investissements additionnels comprenaient ce qui suit :

- L'élargissement de Project 11, un programme en classe et virtuel élaboré par True North Youth Foundation, afin d'inclure des niveaux additionnels.
- Le projet pilote de mesures de soutien améliorées en matière de santé mentale et de toxicomanie dans les écoles — Ce projet pilote intègre des mesures de soutien en santé mentale et en toxicomanie pour les élèves de la 6<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, et améliore l'accès à ces mesures.
- Les programmes virtuels de la ligne Jeunesse, j'écoute.
- Le centre de soutien à l'apprentissage à distance offre aussi des services et du soutien aux élèves et aux familles grâce à son équipe de fournisseurs de services et à ses ressources accessibles au [fr.mbremotelearning.ca](http://fr.mbremotelearning.ca).



- Le programme FAST (Familles et écoles ensemble) pour aider à bâtir la résilience chez les familles ayant de jeunes enfants d'âge scolaire.
- Des mesures de soutien en santé mentale pour le Programme des écoles communautaires.
- L'élargissement des Thrival Kits, élaborés par le protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.

Le ministère de l'Éducation, la Manitoba School Boards Association, SAFE Work Manitoba, les responsables de la santé publique et d'autres intervenants ont aussi élaboré les guides de soutien du Manitoba pendant la pandémie, une série de ressources sur la santé et la sécurité visant à appuyer le personnel scolaire :

- Promouvoir la sécurité physique  
[www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/guide\\_securite.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/guide_securite.pdf)
- Prendre soin de vous-même  
[www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/guide\\_vous-meme.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/guide_vous-meme.pdf)
- Prendre soin des élèves  
[www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/guide\\_eleves.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/guide_eleves.pdf)
- Ressources pour les élèves et les adultes  
[www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/guide\\_ressources.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/guide_ressources.pdf)

Les feuilles de conseils sur la santé mentale et le bien-être ont été préparées dans le cadre de cette stratégie et sont affichées comme suit :

- Conseils pour les élèves  
[www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils\\_eleves.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils_eleves.pdf)
- Conseils pour les parents et les gardiens  
[www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils\\_parents.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils_parents.pdf)
- Conseils pour les enseignants  
[www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils\\_enseignants.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils_enseignants.pdf)
- Ressources pour les jeunes et les adultes  
[www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils\\_ressources.pdf](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/docs/conseils_ressources.pdf)

Même si les écoles sont demeurées sécuritaires, certains élèves et employés des écoles peuvent ressentir de l'anxiété concernant le retour à l'école dans un contexte de COVID-19. En 2021–2022, la Province élabore un continuum de mesures de soutien en matière de santé mentale et de bien-être à l'intention des écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Ces mesures permettront de stratégiquement élargir les programmes existants et d'ajouter de nouveaux programmes afin d'offrir une gamme de mesures d'aide pour répondre aux effets différentiels de la pandémie sur la santé mentale des élèves et des enseignants. On demande aux divisions scolaires et aux écoles indépendantes d'utiliser le financement par élève et des investissements ciblés en accordant la priorité à la santé mentale et au bien-être, et d'élaborer un plan pour répondre à leurs besoins locaux. Ce continuum de mesures de soutien est important pour répondre aux besoins des élèves individuels et des collectivités.

Les partenariats avec des organismes communautaires et des intervenants comme la Manitoba Teachers' Society, l'Association canadienne pour la santé mentale et le protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba se poursuivront.



---

## Priorité 3 : Évaluation et traitement des répercussions sur l'apprentissage

*Réussite : Les élèves ont accès et participent à un apprentissage de haute qualité, et des plans sont en place pour traiter des répercussions sur l'apprentissage.*

La continuité de l'éducation est centrale à notre planification automnale. Les effets de la COVID-19 sur l'apprentissage des élèves seront ressentis pendant l'année scolaire 2021–2022 et plus encore. Ces effets ont touché les élèves et les employés de différentes façons, et leur traitement nécessite une approche variée et stratégique. Du financement est offert aux écoles et aux divisions scolaires pour soutenir les priorités d'apprentissage pendant l'été et la prochaine année scolaire.

Les divisions scolaires et les écoles incorporeront les principes suivants dans leur approche de traitement des effets de la COVID-19 sur l'apprentissage des élèves :

- s'occuper du bien-être mental des élèves et du personnel à la reprise de l'apprentissage en classe comme fondation de l'apprentissage;
- recourir à des évaluations pour mieux comprendre les effets de la COVID-19 sur les apprenants, examinant les thèmes ressortant des classes et des communautés scolaires et utilisant les résultats pour informer la planification;
- comprendre les forces et les besoins propres à chaque élève individuel;
- préparer des plans qui reconnaissent la diversité des expériences des élèves et des éducateurs pendant la pandémie;
- collaborer avec les élèves, les parents, les gardiens, d'autres enseignants en classe et le personnel des services aux élèves;
- rejoindre les élèves au point où ils en sont dans leur processus d'apprentissage, alors qu'ils retournent à l'apprentissage en classe après une période d'apprentissage à distance;
- élaborer des plans pour traiter des besoins holistiques des élèves, particulièrement les élèves considérés comme étant les plus à risque pendant la pandémie;
- donner accès à de riches expériences d'apprentissage dans toutes les matières.

### Évaluations provinciales

La Province s'engage à élaborer un nouveau cadre d'évaluation des élèves qui comprend le renforcement des évaluations en classe à tous les niveaux, et la création de nouvelles évaluations sommatives pour les années primaires, intermédiaires et la 10<sup>e</sup> année. Pendant l'année scolaire 2021–2022 se poursuivront l'évaluation de la lecture, Lecture, et de la numératie de la 3<sup>e</sup> année, l'évaluation en immersion française, Lecture, de la 4<sup>e</sup> année, et l'évaluation des compétences de base en mathématiques, de la compréhension en lecture et de l'écriture de textes informatifs des années intermédiaires. Ces évaluations joueront un rôle important dans la compréhension des effets de la COVID-19 sur l'apprentissage des élèves.

La pandémie a causé l'annulation des examens provinciaux de 12<sup>e</sup> année au cours des deux dernières années scolaires. L'année scolaire 2021–2022 est une occasion d'aller de l'avant en élaborant une évaluation de 10<sup>e</sup> année, comme le recommande la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Ainsi, les tests provinciaux de 12<sup>e</sup> année n'auront pas lieu en 2021–2022, et la Province se penchera sur l'élaboration d'une évaluation de 10<sup>e</sup> année.



## Apprentissage à distance

Ce sont les responsables de la santé publique qui ordonneront le passage à l'apprentissage à distance en se fondant sur une évaluation des risques. En plus de l'apprentissage à distance offert par les divisions scolaires en 2020–2021, la Province a lancé le centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba en janvier 2021 afin de fournir du soutien direct à l'apprentissage à distance aux élèves et aux enseignants de 8<sup>e</sup> année.

En 2021–2022, les élèves immunodéprimés (ou ceux ayant des membres du ménage immunodéprimés) poursuivent l'apprentissage à distance. La Province a affecté cinq millions de dollars au centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba afin de fournir l'apprentissage à distance à ces élèves. Pour les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année, InformNet, le Programme adapté par les enseignants et Learning from Home School/L'École Apprendre-chez-soi continuent d'offrir des options d'enseignement à domicile. InformNet a la capacité de soutenir jusqu'à 3 200 élèves. Le Programme adapté par les enseignants a la capacité de soutenir jusqu'à 800 élèves. L'École Apprendre-chez-soi, une école secondaire d'immersion française en ligne, a la capacité de soutenir jusqu'à 525 élèves.

En outre, comme l'année scolaire 2021–2022 continue d'exiger que les employés et les élèves demeurent à la maison en cas de maladie, les écoles et les divisions scolaires prépareront un plan relatif à l'absentéisme. Les enseignants en classe assureront des transitions fluides vers l'apprentissage à distance en soutenant la conception et la livraison de trousseaux d'apprentissage à la maison, ou l'apprentissage à distance pour les élèves en isolement.

---

## Priorité 4 : Diffusion et promotion en matière de vaccination

*Réussite : Haut taux de vaccination chez les élèves et les employés scolaires.*

Il est important que les jeunes du Manitoba soient protégés contre le virus. La meilleure façon d'y parvenir est que les jeunes reçoivent les deux doses d'un vaccin contre la COVID-19 approuvé dès qu'ils sont admissibles.

La campagne pour vacciner les manitobains âgés de 12 à 17 ans a débuté en et le taux d'immunisation continue d'augmenter.

Santé Canada prévoit approuver la vaccination des enfants plus jeunes (de 5 à 11 ans) dans le proche avenir. Les responsables de la santé publique mettront en œuvre les vaccins pour ce groupe d'âge une fois les vaccins approuvés. Les activités de promotion de la vaccination auprès des jeunes manitobains s'intensifient afin de soutenir le retour sécuritaire à l'école. Le Groupe de travail sur la mise en œuvre du programme de vaccination a mis de l'avant des plans de campagnes d'immunisation contre la COVID-19 dans les écoles pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans et pour les enfants de 5 à 11 ans (une fois que cela sera approuvé) à compter de l'automne. On accordera la priorité aux écoles situées dans les collectivités où les taux de vaccination sont moins élevés afin d'aider à prévenir les éclosons.

La vaccination dans les écoles est sécuritaire et efficace, et aide de nombreuses familles à surmonter les obstacles relatifs à l'accessibilité. Les familles qui souhaitent que leurs jeunes et leurs enfants soient vaccinés hors du milieu scolaire continueront d'avoir accès aux autres options, notamment les pharmacies, les médecins de soins primaires et les cliniques temporaires situées dans la collectivité.

## Annexe 1 :

### Mesures de santé publique pour les écoles

		Mesures
Programmes d'enseignement	De la maternelle à la 12 <sup>e</sup> année	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tous les élèves font l'apprentissage en classe. Le programme d'études complet est enseigné.</li><li>• Des modifications de la prestation de programme pourraient être requises selon les mesures de santé publique en vigueur.</li></ul>
	Élèves ayant des besoins spéciaux et élèves à risque	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les élèves ayant des besoins spéciaux et les élèves à risque peuvent avoir besoin de mesures de soutien additionnelles, ainsi que d'une collaboration et d'une planification fréquentes, d'une communication solide, de flexibilité et de créativité au sein de l'équipe des services aux élèves. Les élèves continuent de recevoir le soutien approprié, conformément au processus de planification éducative personnalisée, et lorsque cela est requis dans leur plan de santé individuel.</li><li>• Les équipes scolaires continuent de travailler en collaboration avec les familles et les organismes et organisations connexes qui soutiennent les enfants, les jeunes et leurs familles. La planification tient compte des horaires particuliers, des responsabilités de chaque partenaire et des principales pratiques dans les différents environnements, afin de garantir la mise en place d'un programme éducatif approprié pour le retour de l'apprentissage en classe ou à distance.</li></ul>
	Élèves immunodéprimés	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba fournit de l'enseignement à distance aux élèves de la maternelle à la 8<sup>e</sup> année qui sont immunodéprimés.</li><li>• InformNet, le Programme adapté par les enseignants et Learning from Home School/L'École Apprendre-chez-soi sont offerts aux élèves immunodéprimés de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.</li></ul>

	Mesures
<p><b>Éloignement physique et cohortes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les écoles utilisent des cohortes de la maternelle à la 6<sup>e</sup> année afin de faciliter la gestion de cas et de minimiser l'exposition des élèves qui ne sont pas encore admissibles à la vaccination. Cette pratique pourrait potentiellement être délaissée à mesure que l'année progresse, selon les recommandations de santé publique en vigueur à ce moment.</li> <li>• Les écoles doivent encourager l'éloignement physique dans la mesure du possible.</li> <li>• Les écoles doivent gérer la circulation des gens dans les aires communes et les toilettes, y compris les couloirs, afin de réduire au minimum la congestion et de faciliter la circulation. Mettre en œuvre la pratique des heures d'entrée et de sortie décalées ou l'utilisation d'entrées distinctes (si possible).</li> </ul>
<p><b>Masques et équipement de protection individuelle (ÉPI)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le port du masque non-médical est obligatoire à l'intérieur, y compris dans les écoles et les autobus, pour tous les élèves, le personnel et les visiteurs des écoles de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année même lorsqu'on peut assurer une distanciation physique de deux mètres (six pieds). Des pauses sans masque peuvent avoir lieu présence d'éloignement physique de deux mètres (six pieds) dans le but de manger, de boire ou de prendre de petites pauses sans masque peu fréquentes. Les masques peuvent être enlevés lorsque les élèves, le personnel et les visiteurs sont à l'extérieur. Les masques peuvent être enlevés lorsqu'une personne participe activement à une activité sportive. Les responsables de la santé publique suivront la situation de près et mettront les lignes directrices à jour au besoin.</li> <li>• La Province veillera à ce que les écoles obtiennent des masques et de l'équipement de protection individuelle à utiliser.</li> <li>• Le ministère de l'Éducation travaillera avec les responsables de la santé publique afin de déterminer le niveau d'ÉPI requis pour les employés qui soutiennent les élèves nécessitant des interventions ou des mesures d'aide impliquant une proximité directe. Il faut se conformer aux lignes directrices en place à ce moment.</li> <li>• De plus amples renseignements sur les masques sont affichés au <a href="http://www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/index.html">www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/index.html</a></li> <li>• Une approche échelonnée à la sûreté est en place dans les écoles lorsque un éloignement physique de deux mètres (six pieds) est requis.</li> </ul>
<p><b>Transport</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le transport scolaire reprend les politiques et les pratiques antérieures à la COVID-19 avec certaines exigences supplémentaires en matière de nettoyage.</li> <li>• Les autobus scolaires peuvent être remplis à leur capacité normale.</li> <li>• On conserve les sièges assignés.</li> <li>• Le port du masque est obligatoire.</li> </ul>

	Mesures
<b>Activités parascolaires, sports et excursions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités parascolaires, y compris les sports, les programmes facultatifs et les excursions, respecteront les recommandations et les ordres de santé publique en vigueur à ce moment.</li> <li>• Les excursions avec nuitée sont permises mais cela peut changer. Tout changement sera conforme aux recommandations et aux ordres de santé publique en vigueur à ce moment.</li> </ul>
<b>Assemblées et rassemblements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les types et les tailles des rassemblements et des assemblées seront conformes aux recommandations et aux ordres de santé publique relatifs aux rassemblements intérieurs en vigueur à ce moment. La tenue d'assemblées de plus petite taille ou exclusives à certaines années ou cohortes sont recommandées.</li> </ul>
<b>Visiteurs, utilisation communautaire des écoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les visiteurs, les bénévoles et l'utilisation communautaire des écoles sont autorisés à condition de respecter les recommandations et les ordres de santé publique en vigueur à ce moment.</li> <li>• Les divisions scolaires et les écoles veillent à ce que les utilisateurs des installations respectent les recommandations et les ordres de santé publique.</li> <li>• Les écoles mettent en place un processus de documentation des visiteurs afin de soutenir la gestion de cas et de contacts.</li> </ul>
<b>Gestes de base de santé publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le lavage des mains et l'étiquette respiratoire. Renseignements additionnels au <a href="http://www.gov.mb.ca/covid19/fundamentals/focus-on-the-fundamentals.fr.html">www.gov.mb.ca/covid19/fundamentals/focus-on-the-fundamentals.fr.html</a>.</li> <li>• Maintenir des stations d'hygiène des mains aux entrées et aux sorties des installations scolaires et des salles de classe. Encourager leur utilisation fréquente.</li> <li>• Il est important que les parents ou les tuteurs évaluent les symptômes de la COVID-19 chez leurs enfants avant de les envoyer à l'école chaque jour. Un outil d'autodépistage est offert au <a href="http://covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage">covid19.soinscommunsmb.ca/covid19/outil-de-depistage</a>.</li> <li>• Les écoles peuvent exiger que les élèves ou les employés qui présentent des symptômes restent à la maison, les encourageant à se faire tester et à suivre les recommandations ou les ordres de santé publique relatifs au dépistage. L'information de santé publique en vigueur sur les exigences d'isolement et les exceptions se trouve au <a href="http://manitoba.ca/covid19/fundamentals/self-isolation.fr.html">manitoba.ca/covid19/fundamentals/self-isolation.fr.html</a>.</li> </ul>

	Mesures
<p><b>Nettoyage et désinfection</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comme le risque de transmission de COVID-19 à partir des surfaces est faible, on retournera progressivement aux pratiques de nettoyage antérieures à la COVID-19.</li> <li>• Les activités de nettoyage et de désinfection sont axées sur les surfaces fréquemment touchées et les aires communes, mais leur fréquence pourra revenir à la normale. Les toilettes sont l'exception, car elles nécessitent un nettoyage plus intensif.</li> <li>• Les écoles seront prêtes à renforcer leurs mesures et protocoles de nettoyage et de désinfection au besoin.</li> <li>• Les écoles doivent : <ul style="list-style-type: none"> <li>o vérifier les stocks des produits de lavage des mains pour qu'il y en ait suffisamment à tous les lavabos des salles de bain, et à tous les éviers des cuisines;</li> <li>o continuer d'utiliser les mesures permettant de boire de l'eau sans contact, notamment l'eau embouteillée et les fontaines d'eau sans contact, le cas échéant;</li> <li>o revenir aux pratiques de nettoyage des autobus antérieures à la COVID-19;</li> <li>o bien se laver les mains après l'élimination de déchets. Privilégier les réceptacles à déchets sans contact.</li> </ul> </li> <li>• Santé Canada a publié une liste de désinfectants dont l'efficacité contre la COVID-19 est prouvée au <a href="http://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html">www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html</a>.</li> </ul>
<p><b>Manipulation des aliments</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seul le personnel de l'école manipule, prépare et sert la nourriture, selon les protocoles de manutention salubre de la nourriture.</li> <li>• L'usage d'ustensiles est obligatoire.</li> <li>• Retirer les contenants d'aliments à partager des aires de consommation de nourriture. Si des paquets de condiments en portion individuelle sont utilisés, les remettre directement aux élèves. Utiliser des collations préemballées, servies directement aux élèves.</li> <li>• Ouvrir les aires de cuisine et de cafétéria, mais éviter la congestion.</li> <li>• Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène des mains.</li> <li>• L'utilisation de fours à micro-ondes est permise si on se lave bien les mains avant et après l'utilisation du four à micro-ondes. Ces derniers doivent être nettoyés régulièrement selon les pratiques de nettoyage et de désinfection des surfaces fréquemment touchées et des aires communes.</li> <li>• Les cours d'alimentation et de nutrition qui comportent une composante de préparation de nourriture sont permis si la préparation de nourriture est supervisée par du personnel qui se conforme aux standards de l'industrie.</li> </ul>

	Mesures
<b>Partage de jouets et du matériel de manipulation, et utilisation de la bibliothèque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les élèves peuvent partager des jouets et du matériel de manipulation. Ils doivent bien se laver les mains avant et après.</li> <li>• Autorisation de partager des stations de jeu (p. ex., tables d'eau, tables de sable) à condition de bien se laver les mains avant et après.</li> <li>• Les bibliothèques d'école et de salle de classe sont ouvertes. Bien se laver les mains avant et après la visite.</li> </ul>
<b>Ventilation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les écoles appliqueront les recommandations, y compris les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o faire plus d'activités à l'extérieur lorsque c'est possible (dîner, cours, activités physiques, etc.) et envisager de déménager les classes à l'extérieur si l'espace est suffisant et que les conditions météorologiques sont bonnes;</li> <li>o veiller à ce que le système de ventilation fonctionne adéquatement;</li> <li>o accroître les échanges d'air en ajustant le système HVAC;</li> <li>o ouvrir les fenêtres lorsque c'est possible et si les conditions météorologiques le permettent;</li> <li>o maximiser l'espace et éviter les salles ou les couloirs entassés.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Musique (instruments à vent ou chant à l'intérieur)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les instruments à vent et le chant à l'intérieur sont autorisés.</li> <li>• Assurer une ventilation adéquate, et viser une distanciation physique de deux mètres (six pieds) lorsque c'est possible et envisager de tenir les classes à l'extérieur si les conditions météorologiques le permettent.</li> <li>• Il est permis de partager les lutrins et les partitions, si de bonnes pratiques d'hygiène des mains sont suivies.</li> <li>• Les instruments ne devraient pas être partagés, sauf pour des raisons d'équité. S'ils sont partagés pour des raisons d'équité, les instruments et les accessoires doivent être nettoyés à fond après chaque utilisation. Si on se lave les mains avant et après l'utilisation de l'article et que l'article est nettoyé à fond, les accessoires (p. ex., baguettes de tambour, mailloches) peuvent être partagés.</li> </ul>
<b>Garderies</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les écoles travaillent en coopération avec les garderies en milieu scolaire pour faire en sorte que ces dernières puissent continuer de fonctionner. Les mesures comprennent la protection des places désignées dans les garderies en milieu scolaire, et une approche relative aux places partagées, qui comprend des protocoles de nettoyage.</li> </ul>

	Mesures
<p><b>Études techniques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme d'études techniques est autorisé, à condition de respecter les mesures de santé publique.</li> <li>• Au moment de planifier les programmes techniques et professionnels, d'arts industriels, d'écologie humaine et d'enseignement appliqué du commerce, les documents manitobains sur la COVID-19 suivants peuvent fournir de l'information propre aux différents secteurs : Lignes directrices pour les lieux de travail à l'intention des propriétaires d'entreprise et Lignes directrices pour les secteurs industriels. Ces documents se trouvent au <a href="http://manitoba.ca/asset_library/en/coronavirus/restoring-workplace-guidance.pdf">manitoba.ca/asset_library/en/coronavirus/restoring-workplace-guidance.pdf</a> (en anglais seulement).</li> </ul>